

Les exploitations de l'hiver 1944/45

Autor(en): **Petitmermet**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **95 (1944)**

Heft 12

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784900>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Phot. H. Etter, Zurich.

PIED PARTICULIÈREMENT BEAU DU CHÊNE PÉDONCULÉ,
croissant dans la forêt corporative de Güttingen (Thurgovie) et qui s'est
développé comme baliveau dans un taillis sous futaie.



Phot. H. Etter, Zurich.

FORÊT COMMUNALE DE HALLAU (SCHAFFHOUSE)

Voir notice à son sujet, p. 266.

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

95^{me} ANNÉE

DÉCEMBRE

N° 12

Les exploitations de l'hiver 1944/45

Exposé présenté à l'assemblée de l'Association suisse d'économie forestière,
le 27 octobre 1944, à Berne

A la demande de M. le président, je me suis déclaré prêt à vous présenter un bref exposé sur les exploitations de l'hiver 1944/1945, telles qu'elles sont prévues par la Section du bois, bien que, dans les circonstances actuelles, la marche des événements puisse nous obliger à apporter à nos plans de sérieuses modifications. Je pars de l'idée qu'il peut être utile, pour ceux qui doivent exécuter les instructions données par l'office de guerre pour l'industrie et le travail, de connaître, en partie tout au moins, les raisons qui ont dicté les mesures prescrites. Je ferai mon exposé en français pour souligner le caractère suisse de l'Association forestière dont nous allons commémorer le 25^{me} anniversaire. Avant cependant d'aborder le fond du sujet, il est, me semble-t-il, tout indiqué et intéressant de jeter un coup d'œil sur le développement pris par les exploitations forestières depuis le début de la guerre.

A cet égard, je tiens à rappeler qu'en 1939 aucune mesure ne fut prise pour forcer les exploitations. En 1940, en revanche, l'office de guerre pour l'industrie et le travail ordonna de porter le volume des coupes à 150 % de ce qu'elles étaient, en moyenne, dans les années d'avant-guerre. C'est sur cette base qu'elles furent entreprises et en bonne partie exécutées, bien qu'au printemps 1941 le département de l'économie publique, alarmé par des représentations faites dans certains milieux de l'économie de guerre, ait décidé tardivement que les coupes devaient atteindre une quantité double de celles effectuées dans l'avant-guerre. Pour les exercices 1941/1942 et 1942/1943, la section du bois ordonna, en vertu des compétences qui lui avaient été attribuées, que les exploitations soient de nouveau doublées. A partir de 1943, elle a renoncé à indiquer en pour cent de la possibilité, le montant des exploitations nécessaires. Elle a, en revanche, fait savoir en temps voulu, aux cantons, l'importance des contingents fédéraux qui leur sont im-

posés. Ces contingents servent à couvrir les besoins des cantons déficitaires et de l'armée; ils servent, en outre, à constituer une réserve nationale et à assurer le ravitaillement en bois carburant, en bois à papier et pour laine de bois. Pour le bois de service, des contingents de fourniture ne sont prévus que pour des assortiments spéciaux, tels que traverses, poteaux, bois de mines, etc.

Après avoir récapitulé les prescriptions ci-dessus, il est nécessaire de se rendre compte de la façon dont elles ont été mises à exécution.

Il a été exploité (forêts particulières y comprises) :

	m ³	m ³ p. ha
en 1939 :	3.175.000	3,4
» 1940 :	3.837.000	4,1
» 1941 :	5.063.000	5,4
» 1942 :	5.290.000	5,6
» 1943 :	5.269.000	5,6

soit, au total : 22.634.000

Le contrôle du rendement soutenu dans les forêts aménagées fournit les indications suivantes :

	% de la possibilité
En 1939, les surexploitations ont été de 80.000 m ³ = 4,3	
» 1940, » » » 607.000 » = 32,4	
» 1941, » » » 1.109.000 » = 58,9	
» 1942, » » » 1.241.000 » = 65,8	
» 1943, » » » 1.276.000 » = 67,7	

ou, au total, pour les 5 années, de 4.313.000 m³. La possibilité moyenne des cinq années 1939—1943 ayant été de 1.878.000 m³, les surexploitations sont égales à 2,3 fois cette possibilité, autrement dit l'anticipation se monte, à fin 1943, à 2,4 possibilités annuelles.

Si l'on admet que la production annuelle de *toutes* les forêts suisses se monte à environ 3 millions de mètres cubes, la surexploitation totale est alors de 7.633.000 m³, soit de 2,5 fois la production annuelle. Dans ce chiffre est compris, en partie, un volume de 184.000 m³ ayant servi à préparer 21.000 t. de charbon de bois.

Il convient de se demander si cette forte augmentation de la production, et l'effort considérable fourni par les services fores-

tiers, ont eu le résultat espéré. Sans vantardise aucune, on peut certainement affirmer que c'est bien le cas. Pendant toutes les années de guerre, le ravitaillement en bois de feu a été pleinement assuré dans les limites fixées par le rationnement. Il en a été de même pour le bois de service, exception faite de quelques essences plutôt rares ou d'assortiments spéciaux. Non seulement la consommation courante a pu être satisfaite, mais diverses circonstances ont même permis de constituer des réserves formées par des stocks imposés aux communes ou aux marchands par les cantons, réserves qui viennent à point pour soulager quelque peu la forêt suisse. Aussi la section du bois n'a-t-elle pas manqué d'étudier de près s'il était possible de réduire, dans une certaine mesure, les coupes à exécuter pendant l'hiver 1944/1945 et destinées à l'approvisionnement du pays durant l'exercice suivant.

Après un examen attentif de toutes les faces de cet important problème, nous avons, mes collaborateurs et moi, décidé de diminuer quelque peu les contingents fédéraux, c'est-à-dire la quantité des bois de feu à livrer aux cantons déficitaires, à l'armée et pour la fabrication du bois carburant. D'autre part, nous estimons que les besoins en bois de service ne s'écarteront pas beaucoup de la consommation normale, de telle sorte que, selon nous, les surexploitations pourraient être ramenées à un taux plus supportable. Elles pourraient être diminuées d'une manière plus sensible encore si, dans les cantons à production excédentaire, le rationnement du bois de chauffage était appliqué conformément aux dispositions légales, ce qui n'est malheureusement pas encore le cas partout. Dans nos calculs, nous n'avons pas modifié beaucoup les chiffres concernant le propre approvisionnement de ces cantons. Or, il y a là, pour beaucoup d'entre eux, une possibilité de réaliser de notables économies.

Ce n'est pas seulement grâce aux réserves constituées durant les hivers doux, dont nous avons joui, mais aussi à cause de l'activité réduite de l'industrie du bâtiment que nous nous croyons fondés à envisager l'avenir avec quelque confiance. Dans le domaine du bois de feu, la situation a été favorablement influencée par des attributions supplémentaires de charbon à l'intention du chauffage domestique. En outre, les entreprises de transport et bon nombre d'industries ont déclaré vouloir renoncer, temporairement tout au moins, à de nouvelles attributions de bois. Les contingents de bois

pour les fabriques de papier et pour les usines à gaz restent, en revanche, inchangés et, pour ce qui a trait au bois de service, il y aura lieu de faire un effort considérable pour arriver à fournir aux chemins de fer les traverses dont ils ont un urgent besoin. Nous ne pouvons pas espérer, non plus, être en mesure de fournir, en quantité suffisante, les bois de peuplier et de hêtre pour le déroulage, réclamés à grands cris par les fabriques de bois contreplaqués. La demande en bois de mine est momentanément devenue peu importante, tandis que pour les poteaux une quantité sensiblement égale à celle des années précédentes est nécessaire. Comme il a déjà été dit plus haut, les besoins en grumes de résineux se meuvent dans les limites de ceux des années précédentes et peuvent être facilement satisfaits. Il faut toutefois remarquer qu'il y a déficit dans les bonnes qualités et pléthore dans les catégories moyennes ou défectueuses.

Je ne serais pas complet si j'omettais de faire mention ici de l'allégement réalisé grâce à l'utilisation bien organisée et très poussée des remanents de coupes, du bois épave, des cônes de résineux et du bois mort en général et à la carbonisation des bois provenant de forêts peu accessibles. Indirectement on a, ainsi faisant, pu économiser de notables quantités de bons bois de feu lesquels doivent être avant tout réservés au chauffage domestique. C'est ainsi que, par exemple, les autobus de Berne emploient, sans inconvénients, des cônes de résineux en lieu et place de bois carburant. Nous ne manquons, non plus, aucune occasion de recommander partout où cela est possible, l'emploi de la tourbe, dont la production s'est élevée de 1941 à 1943, à 710.000 tonnes.

En résumé, nous estimons que la possibilité existe de réduire les coupes de cet hiver dans une certaine mesure. Les cantons ont déjà été informés de l'importance des contingents qu'ils doivent préparer pour les buts énumérés précédemment et de leurs propres besoins, ce qui doit leur permettre d'adapter le volume des coupes. Il ne faudrait cependant pas déduire de cela que nous estimons être au bout des difficultés. Tel n'est pas le cas et j'insiste beaucoup là-dessus. Nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve et l'économie de guerre doit compter avec le pire. Une appréciation très serrée de l'état actuel autorise les mesures dont il a été question plus haut, mais il ne s'agit que d'un temps de répit pour la forêt suisse, répit qui est le bienvenu. Il n'est pas du tout exclu que,

par la suite, la marche des événements force à revenir à des emprises augmentées.

Quoi qu'il en soit, il est réconfortant de constater que les sacrifices importants consentis par la propriété forestière suisse ont été d'un grand secours et que l'emploi judicieux du produit des forêts a permis de faire face aux besoins accrus et multipliés du pays. Nous avons la conviction que les services rendus par les forêts ne seront pas oubliés et que, lorsqu'il s'agira de réparer les blessures qui leur ont été faites, les moyens nécessaires ne feront pas défaut.

Je ne veux pas terminer ce court exposé sans remercier sincèrement, au nom de l'office de guerre pour l'industrie et le travail, tous les propriétaires de forêts, administrations publiques et particuliers qui, dans des circonstances difficiles, ont fait leur possible pour remplir la tâche qui leur avait été imposée. Notre reconnaissance va tout spécialement à nos collègues, inspecteurs et gardes forestiers, dont le zèle ne s'est pas démenti, malgré le surcroît de travail. Les uns et les autres ont bien mérité du pays et nous comptons fermement, à l'avenir aussi, sur leur précieuse collaboration, surtout si les événements venaient à exiger de la forêt suisse de nouveaux sacrifices.

M. Petitmermet.

La phytosociologie et la forêt

(2^{me} suite et fin)

Il nous reste à examiner les forêts-reliques datant de l'époque de l'optimum de chaleur postglaciaire, de ce qu'il est convenu d'appeler le temps de la chênaie mélangée.

Le *Querceto-Lithospermetum*, la chênaie subméditerranéenne basiphile, subsiste, dans les parties les plus basses du sud du canton de St-Gall, entre le Biberlikopf près de Schänis-Weesen et les collines de Wartau (formées par le calcaire du crétacé), le long des rocheuses pentes calcaires du versant nord de la cuvette du lac de Wallenstadt, qui sont caractérisées par un ensoleillement intense, et à travers la vallée de Seez et le pays de Sargans. Ce ne sont souvent que de petits fragments, occupant des têtes rocheuses ou des dalles calcaires abruptement escarpées; il est rare d'en rencontrer des restes aussi étendus que celui du Schollberg près de Trübbach. Le peuplement, à tiges torses, est traité généralement en taillis. Le *chêne pubescent*, dans sa forme pure, n'est signalé qu'à un petit nombre d'endroits, cependant que les bâtards issus de son croisement avec *Quercus petraea* sont fréquents. L'alisier torminal (ou al. des bois) manque, et la flore d'accompagne-